

DECRET N° 93-153 du 9 Juillet 1993

Portant approbation des états prévisionnels de la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers (SONACOP) pour la période du 1er Janvier au 31 Décembre 1993.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 92-61 du 10 Mars 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Commerce et du Tourisme ;
- VU le Décret N° 89-64 du 17 Février 1989 portant approbation des Statuts de la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers (SONACOP) ;

SUR rapport du Ministre du Commerce et du Tourisme ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 Mai 1993.

DECRETE :

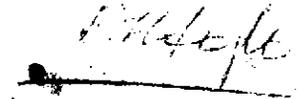
Article 1er. - Sont approuvés les états prévisionnels de la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers (SONACOP) pour la période du 1er Janvier au 31 Décembre 1993 tels qu'ils figurent en annexe à ce Décret.

.../...

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 9 Juillet 1993

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



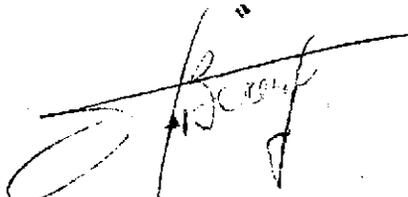
Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre d'Etat, Secrétaire  
Général à la Présidence de la  
République,



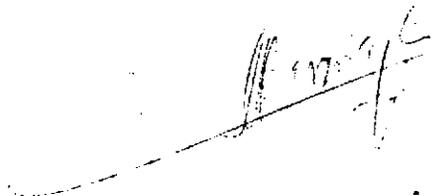
Désiré VIEYRA

Le Ministre du Commerce  
et du Tourisme,



Bernard HOUEGNON

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOU

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 MESGPR 4 MCT 4 MF 4 AUTRES MINISTERES  
17 SGG 4 DB-DCOF-DTCP-DSDV-DI 5 BN-DAN-INSAE 3 FASJEP-UNB-ENA-INE  
4 DPE-DLC-GCONB 3 SONACOP 4 JORB 1.-